

Direction générale des services Pennrenerezh ar servijoù Direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie Service accompagnement des personnes Pôle aides à la qualification

Personne chargée du dossier : Thomas MELLIER

Gestionnaire

Tél.: 02.99.27.15.00

Courriel: formation-continue@bretagne.bzh

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances

N°: QEI01916

Monsieur Steven QUINTIN

6 rue Charles VUILLEMIN

29 200 BREST

Rennes, le 2 novembre 2020

Objet: Qualif Emploi Individuel

Monsieur,

Vous avez adressé au Président du Conseil Régional un dossier de candidature QUALIF Emploi Individuel, pour le financement d'une formation de DEVELOPPEUR INFORMATIQUE dispensée par CESI BREST.

En réponse, je vous indique que, selon les modalités d'attribution votées par l'Assemblée régionale, ce dispositif d'aide individuelle ne peut être mobilisé lorsque la Région finance déjà une formation dans le domaine sur le QUALIF Emploi programme.

Les formations retenues dans ce programme, dont l'objectif est de répondre aux besoins de qualification dans tous les domaines, sont gratuites pour les demandeurs d'emploi, ou avec éventuellement un faible coût résiduel à leur charge.

Je vous invite à consulter le site www.gref-bretagne.com, sur lequel vous retrouverez les coordonnées des organismes de formation retenus dans ce programme et les conditions d'admission aux formations.

En conséquence, je ne suis pas en mesure d'apporter une réponse favorable à votre demande et vous en exprime mes regrets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Cheffe de service,

Marie-Hélène TASSE

Je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, pour introduire une requête devant le Tribunal administratif de Rennes, juridiction administrative compétente. Vous avez aussi la possibilité de demander le réexamen de votre demande dans le cadre d'un recours gracieux, auprès de la Région, ce qui suspend alors ce délai de deux mois.

RÉGION BRETAGNE

RANNVRO BREIZH

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7 Tél.: 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh 283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35 711 Roazhon cedex 7 Pgz: 02 99 27 10 10 | www.breizh.bzh